

ASSEMBLÉE NATIONALE

ÉCOLE DE LA CONFIANCE - (N° 1629)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N° 854

présenté par

Mme Valentin, Mme Bassire, M. Bazin, Mme Bazin-Malgras, M. Abad, M. Straumann, M. Cattin,
M. Minot, Mme Ramassamy et M. Jean-Pierre Vigier

ARTICLE ADDITIONNEL**APRÈS L'ARTICLE 3, insérer l'article suivant:**

Cet amendement a été déclaré irrecevable après diffusion en application de l'article 98 du règlement de l'Assemblée nationale.